

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 24 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-quatre mars à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal dans la salle des Fêtes sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : FERRAND Thierry, KOOS Christine, ALLIER Christian, PARARD Karin, GILBERT Roland, PETIT Philippe, LAIGOT Stéphane, SALAT Françoise, BARILLET Katia, DESMARE Christian, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : GRESSIN Michèle, BABONNAUD Christian.

ABSENT(S) : JAULIN Christine, BARRE Fabien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PARARD Karin.

POUVOIR(S) : de Christian BABONNAUD à Christian DESMARE.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 26 février 2021.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : « choix de l'entreprise pour la réhabilitation du réseau assainissement sans ouverture de tranchée, travaux de rénovation de l'éclairage public rue des Peupliers ».

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

2021/22 :

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT (TRANCHEE OUVERTE) :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'analyse des offres transmis par la maîtrise d'œuvre « UP Utilities Performance ». Après étude, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SOGEA NOTP d'un montant de **96.978,00 € HT**.

Accord **unanime** des membres du conseil et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires relatives au dossier.

* * *

2021/23 :

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU DES EAUX USEES SANS OUVERTURE DE TRANCHEE :

Monsieur le Maire présente le dossier de consultations des entreprises transmis par la maîtrise d'œuvre « UP Utilities Performance » qui après analyse, recommande d'attribuer le marché à la SARL REHA Assainissement pour un montant HT de **86.910,00 €**.

Accord **unanime** des membres du conseil et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires relatives au dossier.

* * *

2021/24 :

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'EDIFICATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE :

Suite à des travaux de renforcement du réseau rue des Craies et rue Verte, il est envisagé de créer un poste de transformation pour lequel il s'avère nécessaire de disposer de la parcelle de terrain d'une superficie de 5,00 m x 4,00 m.

Le terrain souhaité est la parcelle communale cadastrée AD 358.

Monsieur le Maire propose que la commune mette à disposition, par convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, la parcelle AD 358 pour l'édification d'un poste de distribution publique sur terrain privé, sans indemnité.

La présente convention prendra effet à la date de signature des parties et, est conclue pour une période correspondant à celle de la durée de la concession de distribution publique d'énergie électrique et de toutes celles qui pourraient lui être substituées et, en tout état de cause, pour la durée d'exploitation de l'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer ledit document.

* * *

2021/25 :

CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR LES PARCELLES COMMUNALES POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU BASSE TENSION ET ALIMENTATION DU NOUVEL EHPAD :

Dans le cadre des travaux pour le renforcement du réseau basse tension et alimentation du nouvel EHPAD, Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher a sollicité l'établissement d'une convention d'autorisation de passage sur les parcelles communales AD 354, 360 et 358, sans versement d'indemnité par le syndicat.

La présente convention prendra effet à la date de signature des parties et, est conclue pour la durée des ouvrages.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer ledit document.

* * *

2021/26 :

TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le maire propose de fixer à 687,00 €, le prix de la participation financière à l'assainissement collectif, (anciennement nommée « taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif ») et précise qu'elle est hors champ d'application à la TVA.

Cette taxe est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre des propriétaires, payable annuellement, pendant 3 années consécutives.

1^{ère} année : 229,00 €

2^{ème} année : 229,00 €

3^{ème} année : 229,00 €

A l'**unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

* * *

2021/27 :

OUVERTURE D'UN POSTE CONTRAT A DUREE DETERMINEE OCCASIONNEL A TEMPS COMPLET :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, l'ouverture d'un poste pour un contrat à durée déterminée accroissement saisonnier d'activité à 35/35^{ème} affecté au service technique afin de palier l'augmentation de travail relative à l'entretien des espaces verts, en période estivale et les congés du personnel.

Il précise que le recrutement sera fixé à la date du 1^{er} juillet prochain et que l'appel à candidatures sera effectué par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Accord **unanime** des membres du conseil.

* * *

2021/28 :

DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par les services de la Direction Départementale des Territoires, d'une demande d'avis pour la vente par la SA d'HLM France Loire, d'un logement situé sur notre commune au n°4 Le Colinet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'**unanimité**, donnent un avis favorable sur le principe de vente de ce logement.

* * *

2021/29 :

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2021 :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention établie en 2020 entre la Commune et le Conseil Départemental concernant le fonds solidarité pour le logement et conclue pour une durée de trois ans.

Pour l'année 2020, la commune a versé une contribution à hauteur de 2.500 € pour les aides au logement et à l'énergie ainsi que pour les impayés d'eau.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose de maintenir la participation de la commune à 2.500 € pour l'année 2021.

A l'**unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

* * *

2021/30 :

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES PEUPLIERS :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un devis relatif à la rénovation d'une installation d'éclairage public suite à panne, proposé par le SDE 18, pour la rue des Peupliers, selon un montant global HT de 810,54 €.

Plan de Financement prévisionnel :

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 405,27 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 405,27 €

Cependant, en cas de dépassement notable de ce montant, la commune serait sollicitée en cours de travaux afin d'avoir son aval, nécessaire à la poursuite du chantier.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à ces travaux estimés de rénovation de l'éclairage public.

* * *

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Ouverture de la pêche à l'étang communal, le samedi 03 avril 2021 – la vente des cartes se fera en mairie
- ☞ Marché de plein air organisé le samedi 08 mai 2021, par le comité des fêtes, en remplacement de la foire aux Sonneux annulée en raison de la crise sanitaire
- ☞ Rencontre avec le Directeur des services de la Poste le 16 avril prochain
- ☞ Rencontre avec l'Inspecteur d'Académie et les Directrices des écoles maternelle et élémentaire publiques, dans le cadre du regroupement à venir des deux établissements, sur un même site
- ☞ Point sur l'avancée des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, les délais d'exécution sont maintenus
- ☞ Couverture de la fibre optique sur le territoire de la CDC du Pays de Néronde prévue fin 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.